

Compte-rendu de la réunion des secrétaires régionaux du SNETAP-FSU sur les évolutions des structures à la rentrée 2008

Les difficultés de transport ainsi que des indisponibilités diverses n'ont permis que la réunion d'un groupe restreints de secrétaires régionaux. Toutefois, la plupart des secrétaires régionaux absents ont eu la délicatesse de transmettre les informations en leur possession ce qui nous a permis lors de notre réunion à Paris de produire une synthèse des évolutions à venir.

Le contexte de la préparation du prochain CTPC inédit et les décisions de démantèlement du service public qui en découleront, doivent nous interpeller tant sur les positions à prendre que sur les conditions de notre participation.

Une nouvelle gouvernance qui n'a plus rien de démocratique

Au 21 novembre peu de CTPR et CREA se sont tenus dans la phase dite "de décision". Le choix de la DGER de faire paraître tardivement la note de service du 21 septembre 2007 et celui des autorités académiques à ne pas respecter le calendrier défini par la note de service d'avril 2005 traduit une volonté politique de casser les règles nationalement établies pour le dialogue social.

Alors que nous avons réclamé dès le 14 novembre auprès de la sous direction EPC de pouvoir disposer des documents préparatoires au CTPC pour notre réunion du 21, une intervention du secrétariat général pour le moins vive a été nécessaire pour obtenir le matin même de la réunion les documents qui vous ont été ensuite transmis. Yves Schenfeigel notre interlocuteur à la DGER a justifié le peu d'enthousiasme à la transmission des documents par les difficultés rencontrés en région avec les représentants des personnels (boycott de CTPR) et a dit craindre le boycott du CTPC du 29 novembre.

Une information tronquée

Un document préparatoire incomplet et peu transparent a été transmis par la DGER pour le :

- Alors que nous l'avions déjà dénoncé l'an dernier, la DGER persiste et signe, Les évolutions des structures du privé ne nous sont pas communiquées, tout juste figurent-elles dans les informations globalisées dans le tableau introductif. Toutes les argumentations nécessaires et constitutionnelles permettant de prémunir les établissements publics contre des ruptures d'égalité à leur détriment, au regard notamment des missions qu'ils assument, ne sont plus ainsi rendues possibles.
- Le tableau récapitulatif des demandes par diplômes, secteur et niveau anticipe très largement des décisions avant même que le dialogue sociale ait eu lieu. Comment interpréter dans les additions des demandes, les regroupements opérés de BTS/A sinon que par les fusion de diplômes envisagées ?
- Les demandes exprimées par les établissements publics au titre des formations à enjeux particuliers avant d'en arriver à un examen national auraient du préalablement faire l'objet d'avis du CTPR et du CREA, avis qui auraient du permettre aux DRAF autorités académiques de fonder les leurs. Or, dans le document transmis, ils n'y figurent pas !

Les "s" conditionnels exprimés pour des ouvertures se substituant à des fermetures ainsi

que les plafonds d'effectifs mentionnés dans la dernière colonne doivent faire l'objet d'une vérification. Il s'agit de s'assurer en effet que les présentations faites sont conformes aux votes des CA des établissements et non des **avis hiérarchiques** au travers des retranscriptions faites.

Les prémices d'une catastrophe annoncée

La méthode de travail s'est calée sur l'analyse faite par le SNETAP de la note de service du 21 septembre relative aux évolutions des structures à la rentrée 2008 et les engagements pris devant le congrès d'Albi de traiter de la question du recrutement dans les classes de pré-licence. Les entrées portant sur les devenir des classes 4ème et 3ème de l'EA et des filières S, la redéfinition de la carte des BTSA, la pérennisation de l'ensemble du dispositif post-bac et post-BTSA et les fusions d'établissement ont été ainsi retenues.

- Les classes de 4ème et 3ème :

Les filières générales dont les 4ème et 3ème de l'EA, font les frais de l'application de la note de service : 7 autorités académiques en l'état des informations remontées, souhaitent fermer dès la prochaine rentrée dans le seul service public d'enseignement agricole les classes de 4ème.

Il s'agit :

pour la région Centre : des classes de Blois, Châteauroux voir Beaune la Rolande et Bourges;

pour la région Ile de France : de la classe de 4ème de La Bretonniere ; pour la région

Limousin : de toutes les classes de 4ème et 3ème, pour la région Pays de Loire : des classes

de 4ème de Château Gontier et de Montreuil-Bellay ; pour la région Poitou Charente : des 4

classes existantes ; pour la région PACA : des classes de 4ème de GAP, d'Ile sur Sorgue ainsi

que de la 4ème cycle d'orientation, à laquelle vient s'ajouter la 3ème d'Antibes et pour la région

Rhône Alpes : des classes de Romans, de La Tour du Pin, de Roanne, de Montbrison, de

Belleville, de Cognin, des Contamines.

En outre, en Auvergne en raison d'un faible effectif la 3ème de Lapalisse serait aussi fermée.

En Franche Comté, une collaboration avec l'EN est envisagée de façon à proposer des classes

de 4ème et 3ème à projet professionnel (DPA) en substitution des classes de 4ème et 3ème de

l'EA. Des enseignants relevant du MAP serait ainsi sollicités pour faire des interventions dans

ces classes.

- Les Seconde GT et La filière S :

La tendance à la fermeture des classes de 2nd et de 1ère S, confirme ce que nous avons

perçu en creux dans la NDS. En Bretagne : les classes de seconde EN du Rheu devront

trouver un financement EN ou seront rapatriées dans un établissement de l'EN ; en Basse

Normandie : les deux classes de Seconde de St Lô seront fusionnées ; en Picardie : Le

Paraclet ne retrouvera pas sa 3ème seconde GT pourtant indûment fermées à la rentrée 2007.

En Auvergne, faute d'un effectif élèves suffisant les classes de 1èreS d'Aurillac et de Brioude

fermeront ; mêmes situations en Pays de Loire pour la classe de La Roche /Yon et en Rhône

Alpes pour celles de la Roche sur Foron et de Chambéry (sous réserve de vérification des

effectifs pour cette dernière).

En revanche, une filière S pourrait voir le jour à Brie Comte Robert dans le cadre du plan 93 à

la faveur du 4ème lycée d'Ile de France.

- Bac Pro en 3 ans

Les bac pro CGEA de l'EA sont les classes les premières visées par les décisions unilatérales

et coordonnées des Ministres de l'Agriculture et de l'Education Nationale de transformation du

bac pro en 3ans. Cette décision s'appliquerait partiellement ou pour la totalité des CGEA voir au

delà d'eux dans les régions Auvergne, Centre, Franche Comté, Midi Pyrénées(50% dès la

rentrée 2008), Pays de Loire, Picardie, Poitou Charente, Rhône Alpes... Aussi, les chefs d'établissement de la région Bretagne ont ils été informés que les BEPA qui ne serait pas adossés à des bac pro seraient conduits à disparaître...

- BTSA

Rien ne filtre pour le moment sur la réorganisation de la carte scolaire (réunions interrégionales "menées au pas de charge) mais qui n'en sont qu'à leurs balbutiements ... ; le SNETAP a demandé une communication précise sur les périmètres), pas plus sur les fusions possibles de BTSA. De nombreux établissements ayant des classes de BTSA aux effectifs fragiles (ACSE, TV, PH, GDEA....) tentent de les doubler avec ou de les redéployer vers des filières plus porteuses (SER, GEMEAU, aménagements paysagers...), voir tableau DGER.

- CPGE, post BTSA-pré-licence et préparatoire

Le congrès du SNETAP a été saisi des difficultés de certaines de ces classes pour recruter ou encore pour recevoir le financement de leur fonctionnement de l'Etat. Le SNETAP entend interpeller la DGER sur ces problèmes et lui rappeler sa responsabilité et tutelle directe sur celles-ci. Le recrutement vers ces classes étant national, il incombe à la DGER d'adresser une information à tous les établissements de l'EA disposant de Bac Techno, de bac S et de BTSA une communication avec l'EN doit être entretenue afin de s'assurer notamment de l'information des CIO. Aussi, le SNETAP entend rappeler à la DGER, ses obligations aux financements de la deuxième année de formation de la classe TB de Montargis ouverte l'an dernier en lui rappelant que l'ouverture de cette classe a été obtenu au détriment de l'ouverture d'une seconde filière de BTSA SER dans le service public. La défense de l'existant notamment des classes de pré-licence d'Auzeville et de Venours est une priorité que le SNETAP défendra.

- Fusions d'établissements

De nombreux projets de fusions se révèlent non dans le cadre d'un examen normal des évolutions des structures mais souvent très indirectement par des anticipations sur les dotations des établissements antérieures à toutes décisions démocratiquement abouties (en amont de l'avis des CA). C'est ainsi qu'à l'occasion de mutations, des postes de directeur d'EPLEFPA disparaissent ou qu'une gestionnaire est affectée sur deux EPLEFPA. Sujet au combien délicat et caricaturale d'une approche strictement budgétaire, l'administration a recours à de telles méthodes au combien condamnables. Les remontés d'informations des régions tendent à démontrer une opération de grande ampleur qu'il convient de dénoncer et de contrecarrer fermement.

Aquitaine : La Tour Blanche avec Libourne, cependant, le CA de la Tour Blanche a émis un défavorable au projet de l'administration;

Bourgogne 3 sites sont prévus à la fusion avant une disparition fortement pressentie Champs / Yonne avec Auxerre, Mâcon avec Tournus, Plombière avec Quetigny (1 directeur pour les deux EPL);

Bretagne les 10 EPL seraient conduits à fusionner pour en réduire le nombre à 5: Morlaix avec Châteaulin ; Caulne, Merdrignac et Guingan ; Pontivy et St Jean Brévelet ; Le Rheu et St Aubin du Cormier.

Centre fusions d'EPL en EPL départementaux : à venir Amboise (vote défavorable du CA) et Chambray les Tours pour le 37 et déjà acté Montargis, Les Barres, Beaune-Bellegarde et Beaune la Rolande dans le 45.

Champagne Ardenne dans le département de l'Aube fusion de Troyes et de Croigny (vote défavorable du CA). Une anticipation de la DGER l'a conduit à rétrograder l'ex directeur d'EPL de Croigny en directeur adjoint sans que celui-ci n'ait manifesté une quelconque désapprobation...

Ile de France : il circule une intention de fusionner La Bretonnière avec Brie Comte Robert ;

Franche Comté : Fusion amorcée entre les deux EPL de Montmorot et de Mancy Une

gestionnaire a été affectée sur les deux établissements;

Limousin deux projets dont l'un plus avancé Meymac et Neuvic et le second entre St Yriex et Magnac-Laval ;

Basse Normandie : un rapprochement des formations de Coutance et de St Lô est envisagé ;

Poitou Charente fusion entre le Petit Chadignac et Georges Desclaudes, un BTSA SER leur serait promis ?

PACA : fusion en cours entre Les Arcs et Hyère ;

Rhône-Alpes des projets de fusion sont à l'étude le périmètre reste cependant à définir entre Vienne et La Côte St André et La Tour du Pin d'une part et Vienne et St Geny-Laval d'autre part. Cognin serait rattaché à l'EPL de Chambéry.

Un appui syndical régional aux sections syndicales voir auprès des personnels des petits établissements (établissements absorbés) est nécessaire, le but de cette opération de fusion inédite étant de réduire l'influence du service public et de rentrer par des économies d'échelle dans le cadre budgétaire assigné. Comme l'expérience le montre un vote défavorable du CA a pour conséquence de geler la situation. Ce gel peut être mis à profit pour construire une opposition au projet et faire pencher favorablement le conseil régional à la cause défendue. Le préfet de région avant de statuer doit en référer à l'Etat mais aussi au conseil régional. La tutelle des établissements étant dorénavant partagée.

Décisions d'actions

Elles entrent dans le cadre précisé au congrès d'Albi. La déconcentration ayant eu pour seul objectif que de casser le cadre national de la réglementation et de désorganiser le service public d'enseignement agricole, le SNETAP exigera de la DGER, au nom du pilotage national toujours en vigueur et gage de l'universalisme de notre culture républicaine, une communication dans les plus brefs délais de l'ensemble du dossier (régions/régions) des évolutions de structures. Le SNETAP entend imposer son propre ordre du jour au CTPC du 29 novembre et ne siègera qu'à cette condition :

- exigence d'une transparence complète du dossier des évolutions des structures ;
- retrait de la note de service de préparation de la rentrée 2008;
- assurance du versement de l'indemnitaire du aux TOS ;
- assurance d'un plan de résorption de la précarité ;

Suite à la réunion du 21, le bureau national du SNETAP souhaite être relayé localement et demande :

- à ses sections régionales d'affirmer ces mêmes priorités à l'occasion des CTPR et CREA et de n'accepter désormais de siéger de nouveaux dans ces instances qu'à la condition de la satisfaction de ces revendications ; de relayer les remontées demandées au sections locales demandées ci-dessous ;
- à ses sections locales de lui signaler les classes classes à petits effectifs et EN qui ne seraient plus financées à la rentrée 2008 ; si des plafonds de recrutement ont été fixés pour la rentrée prochaine à chacune des classes présentes ou en projet d'ouverture.
-

L'heure est à la mobilisation pour que le plus grand nombre de personnels répondent favorablement à notre appel à la grève et à une manifestation nationale le 14 décembre à Paris, afin que notre plateforme de revendications définie au congrès d'Albi aboutisse !

Serge PAGNIER